

AFIBEL VOUS REMET UN SAC A MAIN ET UN CHÈQUE

AFIBEL a décidé de vous offrir un sac à main estampillé **Ted LAPIDUS**. Il vous est remis lors de toute commande ou sur simple demande accompagnée d'un paiement de 5,99 € correspondant aux frais de livraison.

Mais **AFIBEL** double votre intérêt en écrivant : « Bravo ! Vous allez recevoir votre sac à main **Ted LAPIDUS**. Vous y trouverez un chèque ! ». Vous apprenez également que **Me MILLOIS**, huissier de justice à Tourcoing, a glissé les deux chèques principaux de 2000€ dans deux sacs.

En fait les chèques de 2000€ sont réservés aux clients dont le nom et prénom totalisent le plus grand nombre de points selon un barème de points établi par **AFIBEL** (chaque lettre se voyant attribuer un nombre de points).

Le règlement complet prévoit également l'attribution de lots moins importants : deux chèques de 100€, un chèque réduction de 20 € et surtout un chèque réduction de 5 € pour l'ensemble des autres participants.

Statistiquement le consommateur aura donc l'avantage de recevoir avec le sac à mains un simple bon d'achat de 5€ (rebaptisé « chèque réduction »). Mais cette subtilité est uniquement connue par la lecture du règlement complet imprimé en petits caractères sur un fond bleu particulièrement peu lisible.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)